

ESPACE MILITAIRE

Prestations médico-sociales de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale

Dans le cadre de son Action Sanitaire et Sociale, la CNMSS peut vous apporter plusieurs types de soutien adapté, des secours spécifiques et une prise en charge personnalisée.



Une priorité : Être aux côtés des militaires

Un dispositif simple et efficace : le Dossier Unique

La CNMSS développe une politique d'action sanitaire et sociale fondée sur la spécificité du métier de militaire.

Il s'agit de soutenir et accompagner les assurés militaires fragilisés par la maladie, la maternité, l'âge ou le handicap et en difficulté financière.

Face aux contraintes du métier de militaire telles que la mobilité, les engagements de service, les opérations extérieures, les missions opérationnelles diverses et aux situations difficiles que cela engendre pour les familles, la CNMSS souhaite apporter un soutien fort à la communauté militaire et exprime sa solidarité en adaptant le service rendu notamment aux actifs.

Sachez qu'en qualité de ressortissant du régime militaire, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge personnalisée à travers l'octroi d'un ensemble de prestations :

- > Les aides à domicile : aide ménagère et aide ménagère aux familles destinées à seconder la personne pour les tâches permettant d'assurer l'entretien du foyer ; aide familiale pour apporter soins et assistance éducative aux enfants ;
- > Les aides financières médico-sociales en cas de difficultés financières résultant de dépenses de santé non remboursées ou insuffisamment remboursées en prestations légales.

L'attribution de ces aides tient compte de votre situation médico-sociale, de la composition de votre famille et du montant des ressources de votre foyer.

► Télécharger

- > [L'imprimé de "Demande d'aide financière médico-sociale"](#) (Formulaire Cerfa 13343)
- > [L'imprimé de "Demande d'aide ménagère"](#) (Formulaire Cerfa 13344)
- > [L'imprimé de "Demande d'aide familiale"](#) (Formulaire Cerfa 17174)
- > [L'imprimé de "Demande d'aide ménagère aux familles"](#) (Formulaire Cerfa 16173)

Chaque cas est étudié par la Commission des Prestations Supplémentaires, dans le respect de l'anonymat.

Le dispositif Dossier Unique

L'instruction des dossiers s'appuie sur un dispositif dématérialisé, le "Dossier Unique", géré par la CNMSS.

Il permet de réduire les délais de traitement des dossiers via le partage des informations entre les différents partenaires sociaux de la sphère défense à savoir, la Caisse nationale militaire de sécurité sociale, l'Action sociale des Armées (ASA), les mutuelles référencées : le groupe UNEO avec les mutuelles d'accompagnement social (CNG - SOLIDARM), Harmonie Fonction Publique, FORTEGO et la Mutuelle des Sapeurs-Pompiers de Paris, qui sont des partenaires contributeurs.

Le 100% santé

Depuis le 1er janvier 2020, les bénéficiaires adhérents d'une mutuelle avec un "contrat responsable", sont intégralement remboursés pour les lunettes et certains soins prothétiques dentaires inclus dans la 1ère catégorie de prestations proposées par le professionnel de santé.

En cas de choix personnel d'une prestation relevant d'une catégorie supérieure, la CNMSS ne participera plus sur son budget action sanitaire et sociale en présence d'un reste à charge après participation de la sécurité sociale et de la mutuelle.

[Consulter la page 100 % santé sur www.cnmss.fr](http://www.cnmss.fr)

En savoir plus

- [Plus d'informations sur le site cnmss.fr](http://www.cnmss.fr)

A lire !



- > Plusieurs types de soutien adaptés
- > Des aides financières spécifiques
- > Une prise en charge personnalisée

 Consulter

